

AVIS DE LA CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

La Chambre de Métiers d'Alsace émet les observations suivantes :

- La Maison de l'Environnement et du Développement durable

La commune est engagée depuis plusieurs années dans la réalisation d'une Maison de l'Environnement à destination d'un public large dont des experts. Elle fédèrera des actions d'éducation à la nature et à l'environnement sur son territoire en lien notamment avec les partenaires publics et privés locaux, les associations locales et les établissements scolaires.

La Chambre de Métiers d'Alsace peut avoir toute sa place dans une telle structure en tant qu'acteur de la transition écologique des entreprises artisanales notamment par :

- l'accompagnement des artisans dans la gestion de leurs déchets, dans la réalisation d'économies d'énergies, pour leur mobilité, ...
- la sensibilisation et la formation par l'organisation de conférences et d'ateliers, de diagnostics environnementaux, ...
- la valorisation des bonnes pratiques identifiées par nos conseillers experts à la Chambre de Métiers d'Alsace afin de favoriser la mise en réseau des artisans,
- le déploiement de la formation « Chargé d'Accompagnement à la Rénovation Energétique du Bâtiment ».

- Le maintien des commerces en centre-ville

Dans le centre-ville d'Erstein, le règlement du PLU prévoit la pérennisation de la présence de commerces par l'interdiction du changement de destination des locaux commerciaux en habitation en rez-de-chaussée.

Afin de conserver le dynamisme du cœur de ville et le niveau de l'offre commerciale pour la population, la commune souhaite élargir ce périmètre sur la Place de l'Hôtel de Ville, la Rue Mercière et la Rue de Strasbourg. Une partie autour de la rue du Général de Gaulle peut également bénéficier de cet élargissement afin de sauvegarder les commerces dans des espaces stratégiques du centre-ville.

Cette mesure peut être bénéfique pour l'artisanat à condition qu'elle soit accompagnée et structurée dans une logique de diversité commerciale.

Nous souhaitons rappeler quelques points de vigilance tout de même :

- il est important de veiller à ce que les locaux soient adaptés aux besoins des artisans (surface, accessibilité, ...)
- l'interdiction du changement de destination ne doit pas figer des locaux vacants si aucune activité ne peut s'y installer
- il est essentiel de ne pas concentrer trop de commerces de détail mais de favoriser la mixité des activités en y associant des services et des ateliers visibles (ex. Métiers d'art).

La Chambre de Métiers d'Alsace peut vous accompagner dans l'identification des locaux stratégiques pour les artisans et dans la mise en place de projets immobiliers innovants tels que les boutiques éphémères ou autres modèles économiques.

Nous pouvons également accompagner les porteurs de projet pour réinvestir les locaux vacants avec des activités artisanales pertinentes.

La Chambre de Métiers d'Alsace dispose d'une offre d'accompagnement permettant de valider l'opportunité d'une nouvelle implantation artisanale sur votre territoire (Etude d'implantation). Concrètement, il s'agit d'une étude complète et clé en main comprenant : l'estimation de la zone de chalandise du projet et de son potentiel marché, la définition de la capacité d'accueil sur votre territoire pour une nouvelle entreprise, l'évaluation du risque du projet d'implantation, la pondération des résultats grâce à l'expertise terrain de notre conseiller.

La Chambre de Métiers d'Alsace émet un avis favorable au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme d'Erstein.

Le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace

Jean-Luc HOFFMANN

